

EXERCICE 2025**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS****Séance du 18 septembre 2025****DÉLIBÉRATION n°CFVU/2025-005**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 18 septembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 11 septembre 2025.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

- 2.4. Parcours accès santé spécifique (PASS) et Licences accès santé (L.AS)
 - 2.4.1. Modification de modalités de contrôle de connaissances et de compétences
- 2.5. Modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de l'université de Tours
 - 2.5.1. Licence
 - 2.5.2. Master
- 2.7. Offre de formation 2024-2028 : modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) des maquettes de diplôme
- 2.10. UFR de médecine
 - 2.10.1. Règlement intérieur de l'école de sage-femme (Visadaj_2025-1052)
- 2.11. IUT de Blois
 - 2.11.1. Règlement des études des bachelors universitaires de technologie (Visadaj_2025-0886)

.....

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.4.1. Parcours accès santé spécifique (PASS) et Licences accès santé (L.AS) - Modification de modalités de contrôle de connaissances et de compétences**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du parcours accès santé spécifique (PASS) et des licences accès santé (L.AS) pour l'année universitaire 2025-2026.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modifications modalités de contrôle de connaissances et de compétences du parcours accès santé spécifique (PASS) et des licences accès santé (L.AS) pour l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la		DÉCOMPTE DE VOIX
commission :	40	
Nombre de membres en exercice :	30	Abstentions : 0
Quorum :	15	Votants : 22
Membres présents :	14	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés :	8	Votes exprimés : 22
Total des membres présents et représentés :	22	Majorité requise : 12
		Pour : 22
		Contre : 0

Pièce jointe : M3C de PASS et de L.AS 2025-2026

2.5.1. Modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de l'université de Tours - Licence

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de l'université de Tours pour les étudiants de Licence à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modifications modalités de contrôle de connaissances et de compétences de l'université de Tours pour les étudiants de Licence à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la		DÉCOMPTE DE VOIX
commission :	40	
Nombre de membres en exercice :	30	Abstentions : 0
Quorum :	15	Votants : 22
Membres présents :	14	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés :	8	Votes exprimés : 22
Total des membres présents et représentés :	22	Majorité requise : 12
		Pour : 22
		Contre : 0

Pièce jointe : M3C de Licence

2.5.2. Modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de l'université de Tours - Master

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances (MCC) de l'université de Tours pour les étudiants de Master à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modifications modalités de contrôle de connaissances de l'université de Tours pour les étudiants de Master à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la		DÉCOMPTE DE VOIX	
	commission : 40		
	Nombre de membres en exercice : 30	Abstentions :	0
	Quorum : 15	Votants :	22
Membres présents :	14	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	8	Votes exprimés :	22
Total des membres présents et représentés :	22	Majorité requise :	12
		Pour :	22
		Contre :	0

Pièce jointe : MCC de Master

2.7. Offre de formation 2024-2028 : modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) des maquettes de diplôme

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences des différentes composantes pour la rentrée universitaire 2025-2026.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des différentes composantes pour la rentrée universitaire 2025-2026.0

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la		DÉCOMPTE DE VOIX	
	commission : 40		
	Nombre de membres en exercice : 30	Abstentions :	0
	Quorum : 15	Votants :	22
Membres présents :	12	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	10	Votes exprimés :	22
Total des membres présents et représentés :	22	Majorité requise :	12
		Pour :	22
		Contre :	0

Pièce jointe : Tableau récapitulatif des modifications de M3C

Les M3C modifiées sont disponibles sur le lien suivant : <https://utbox.univ-tours.fr/s/wjoEAz2HQ2PxL3j>

2.10.1. UFR Médecine - Règlement intérieur de l'école de sage-femme

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver le règlement intérieur de l'école de sage-femmes pour l'année universitaire 2025-2026.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation du règlement intérieur de l'école de sage-femmes pour l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la		DÉCOMPTE DE VOIX	
	commission :		
	40		
	Nombre de membres en exercice :		Abstentions : 0
	30		Votants : 22
	Quorum :		Blanc(s) ou nul(s) : 0
	15		Votes exprimés : 22
	Membres présents : 12		Majorité requise : 12
	Membres représentés : 10		Pour : 22
	Total des membres présents et représentés :		Contre : 0
	22		

Pièce jointe : règlement intérieur de l'école de sage-femmes pour l'année universitaire 2025-2026

2.11.1. IUT de Blois - Règlement des études des bachelors universitaires de technologie

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver le règlement des études de l'IUT de Blois pour les bachelors universitaires de technologie pour l'année universitaire 2025-2026.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation du règlement des études de l'IUT de Blois pour les bachelors universitaires de technologie pour l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la		DÉCOMPTE DE VOIX	
	commission:		
	40		
	Nombre de membres en exercice:		Abstentions : 0
	30		Votants : 22
	Quorum:		Blanc(s) ou nul(s) : 0
	15		Votes exprimés : 22
	Membres présents: 12		Majorité requise : 12
	Membres représentés: 10		Pour : 22
	Total des membres présents et représentés:		Contre : 0
	22		

Pièce jointe : règlement des études de l'IUT de Blois pour l'année universitaire 2025-2026

Fait à Tours, le 23 septembre 2025,

Le Président du Conseil
Académique



Signé électroniquement par Le
Président du Conseil académique
DanielAlquier Le23/09/2025 à 15:58

Daniel ALQUIER